

Assemblée de création A.D.R.E.S.S.

Réunis le 5 février 2016 à 18h00 à la salle communale en présence de Madame le Maire, Marie-Line Caujolle, 15 habitants de SIGUER, tous randonneurs ou anciens randonneurs, ont décidés de créer une association à but non lucratif type loi 1901.

Le but de cette association est de permettre aux adhérents, aux villageois et aux touristes de profiter des sentiers de pays et des sites remarquables du village et de la vallée de SIGUER, 09220, située dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

Les circuits retenus favoriseront un accès de niveau facile à moyen et prendront en compte l'histoire pastorale du village et la valorisation du patrimoine existant.

A cette fin l'objet de l'association sera de :

- **Rechercher**, **découvrir** et valider sur le terrain les anciens chemins et sites remarquables de la vallée (exception faite du GR10 qui traverse notre commune et qui est géré par le comité départemental de la FFR),
- **Restaurer et entretenir** ces **sentiers**, chemins et **sites** ainsi que les accès,
- **Baliser** les circuits ainsi déterminés,
- **Éditer** les brochures et supports type « topo guides » permettant de les faire connaître en facilitant ainsi l'accès à tous.

Suite à un vote à l'unanimité le nom de l'association sera :

A.D.R.E.S.S.

Association de **Découverte**, de **Restauration** et d'**Entretien** des **Sentiers** et **Sites** de la vallée.

Son siège social sera situé à la mairie de SIGUER, 09220.

Les personnes présentes ont ensuite élu un conseil d'administration constitué des cinq membres suivants :
Annick NAUDIN, Jean-Jacques GRAMMATICI, Bernard GARRIGUES, Gilbert GALY, Edmond RAYNAUD.

La cotisation annuelle est fixée à 15€ pour l'année 2016, elle sera ensuite fixée annuellement par le CA lors de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration s'est ensuite réuni et a désigné le bureau 2016 :

Président:	Jean-Jacques GRAMMATICI
Secrétaire:	Bernard GARRIGUES
Trésorière:	Annick NAUDIN
Secrétaire adjoint:	Gilbert GALY
Trésorier adjoint:	Edmond RAYNAUD.

Le conseil d'administration a donné tous pouvoirs au bureau pour effectuer les démarches administratives consécutives à la création de cette association, à savoir :

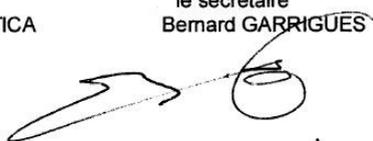
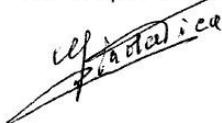
- Établissement des statuts,
- Déclaration de l'association en préfecture avec parution au journal officiel,
- Ouverture d'un compte bancaire,
- Souscription d'une assurance responsabilité civile.

Pour le C.A. et le bureau
Fait à SIGUER le 5 février 2016

le président
Jean-Jacques GRAMMATICI

le secrétaire
Bernard GARRIGUES

la trésorière
Annick NAUDIN



le secrétaire adjoint
Gilbert GALY

le trésorier adjoint
Edmond RAYNAUD

